

## **Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels : les usagers recommandent des mesures pour le réseau de la santé**

**Montréal, le 15 décembre 2017** – Au lendemain du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) se désolé de l'absence de mesures spécifiques pour le réseau québécois de la santé et des services sociaux, tout en appuyant totalement les principes de l'action gouvernementale dans ce dossier.

« Les agressions et le harcèlement sexuels existent aussi dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous en avons prévenu le gouvernement il y a quelques mois, notamment concernant les personnes atteintes de déficience intellectuelle ou en milieu d'hébergement. De nombreuses victimes souffrent en silence dans le réseau », explique M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Selon le registre des incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins et services de santé au Québec, on dénombrait plus de 13 000 cas d'abus, d'agressions, de harcèlement et d'intimidation en 2015-2016, dont un nombre indéterminé à caractère sexuel. Le registre dénombre par ailleurs 123 événements de type « Relation sexuelle en milieu d'hébergement ».

Le RPCU recommande donc au gouvernement du Québec que le registre des incidents et accidents en santé distingue clairement les situations d'agressions ou de harcèlement à caractère sexuel. Le RPCU recommande également des mesures d'accompagnement particulières pour les victimes d'agressions ou de harcèlement des diverses clientèles du réseau. Enfin, le RPCU recommande la mise en place de politiques de prévention dans tous les établissements et installations du réseau de la santé et des services sociaux.

« Malheureusement, les personnes vulnérables n'ont pas obtenu l'écoute qu'elles méritent alors que leurs cas sont documentés depuis des années. Si le gouvernement avait accepté d'inviter les représentants des usagers lors du Forum, il aurait pu tirer des conclusions constructives de leurs recommandations », a tenu à ajouter M. Blain.

### **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744